

## Les commerces de presse autorisés à ouvrir



Face à la reprise vigoureuse de l'épidémie de Covid-19, le président de la République Emmanuel Macron a annoncé hier soir un nouveau confinement national, dès ce soir minuit et a minima jusqu'au 1er décembre. "*Les commerces (...), les établissements recevant du public, notamment les bars et restaurants, seront fermés*", a ainsi déclaré le chef de l'Etat. Mais, comme lors du confinement du printemps dernier, les commerces de presse resteront ouverts, étant considérés comme indispensables et prioritaires.

Culture Presse met à votre disposition une affichette pour informer au mieux vos clients, **à imprimer ici**. A afficher très largement dans vos points de vente !

L'arrêté du 15 mars 2020, qui faisait foi lors du précédent confinement, stipule en effet : « considérant que le respect des règles de distance dans les rapports interpersonnels est l'une des mesures les plus efficaces pour limiter la propagation du virus ; qu'afin de favoriser leur observation, il y a lieu de fermer les lieux accueillant du public non indispensables à la vie de la Nation tels que les cinémas, bars ou discothèques ; qu'il en va de même des commerces à l'exception de ceux présentant un caractère indispensable comme les commerces alimentaires, pharmacies, banques, stations-services ou de distribution de la presse ».

Le texte intégral de l'arrêté est à retrouver ici. (  
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041723302>)

Concernant les autres commerces qui font face à une situation critique et qui avaient plaidé pour rester ouverts, Emmanuel Macron a indiqué que le gouvernement procéderait à une réévaluation du dispositif tous les quinze jours : *"Si d'ici quinze jours, nous maîtrisons mieux la situation, nous pourrions alors réévaluer les choses et espérer ouvrir certains commerces, en particulier dans cette période si importante avant les fêtes de Noël"*, a-t-il ainsi expliqué.

UNION PRESSE - 16 place de la République - 75010 Paris - Tél. : 01 42 40 27 15 - [Contact](#) -  
[Mentions légales](#)

---

**Source URL:** <https://unionpresse.fr/les-commerces-de-presse-autorises-ouvrir-0>